

## Séance ordinaire du 12 mars 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 12 mars 2019 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers, Joanie Généreux, Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

### Résolution 2019-03-103

#### Procès-verbaux des 12, 19 et 28 février 2019 / Adoption

---

Une copie des procès-verbaux des séances des 12, 19 et 28 février 2019 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que les procès-verbaux des séances des 12, 19 et 28 février 2019 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-104

#### Approbation des comptes payés, payables et recevables

---

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Montant
Chèques n <sup>os</sup> 52 428 à 52 492	341 626,29 \$
Comptes payables	Montant
Chèques n <sup>os</sup> 52 493 à 52 583	293 058,46 \$
Comptes recevables	Montant
Comptes n <sup>os</sup> 8FD000034 à 8FD000040	12 914,13 \$

Adoptée à l'unanimité

**Première période de questions**

## Séance ordinaire du 12 mars 2019

### Résolution 2019-03-105

#### Dépôt de document

---

Le procès-verbal de correction concernant la résolution n° 2019-02-026 est déposé.

### Résolution 2019-03-106

#### Dépôt de documents

---

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé la proposition suivante :

- Contrat avec l'artiste 9230-5465 Québec inc. de Granby, pour la prestation de Michaël Rancourt dans le cadre de la soirée des bénévoles de Saint-Césaire du 3 mai 2019 pour le cachet de 2 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert audit contrat daté du 19 février 2019.

### Résolution 2019-03-107

#### Nomination d'un maire suppléant

---

#### Il est proposé par André Deschamps

**Et résolu** que M. Denis Chagnon, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 12 mars 2019 au 9 avril 2019 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

**Il est de plus résolu** que M. Denis Chagnon, soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-108

#### Don à la Maison de Jeune des Quatre Lieux à la mémoire de M. Mario Lacroix / Autorisation

---

#### Il est proposé par Michel Denicourt

**Et résolu** d'autoriser un don d'une somme de 500 \$ à la Maison de Jeunes des Quatre Lieux à la mémoire de M. Mario Lacroix, ayant été à l'emploi de la Ville durant 20 ans et qui a œuvré auprès de la Maison des jeunes durant de nombreuses années.

**Et résolu** de plus que le don soit financé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 mars 2019

#### Résolution 2019-03-109

#### **Règlement n° 222-02 modifiant le règlement relatif au traitement des élus municipaux n° 222 et amendement / Adoption**

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 222-02 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

**Considérant** que l'objet de ce règlement est de modifier le règlement n° 222 et amendement (règlement n° 239) pour tenir compte du fait que l'allocation de dépenses devient imposable au niveau fédéral à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Considérant** que toutes les formalités de la *loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001) liées à l'adoption du règlement n° 222-02 sont accomplies;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** que le règlement intitulé : règlement n° 222-02 modifiant le règlement relatif au traitement des élus municipaux n° 222 et amendement soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

#### Résolution 2019-03-110

#### **Avis de motion pour règlement n° 2019-263-01 modifiant le règlement n° 2019-63 fixant les tarifs pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire pour l'année 2019**

Avis de motion est donné par M<sup>me</sup> Joanie Généreux, conseillère, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le règlement n° 2019-263-01 modifiant le règlement n° 2019-263 fixant les tarifs pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire pour l'année 2019.

Ce règlement a pour objet de préciser que les frais d'administration de l'article 6 dudit règlement n° 2019-263 ne s'appliquent pas au paragraphe C.7 de l'Annexe C et pour ajouter le paragraphe C.8 intitulé *Véhicules et/ou machinerie du service des Travaux publics* à l'Annexe C et fixer les tarifs de ceux-ci.

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19), une copie du projet de règlement n° 2019-263-01 est déposée à chacun des élus et des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public.

Séance ordinaire du 12 mars 2019

#### Résolution 2019-03-111

##### **Entente concernant l'exercice de la compétence en matière de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire par la MRC de Rouville / Autorisation de signature**

---

**Considérant** que la MRC de Rouville et la Ville de Saint-Césaire ont manifesté le désir de conclure une entente par laquelle cette dernière déléguera sa compétence concernant la vente de ses immeubles pour défaut de paiement de taxes à la MRC;

**Considérant** que les parties désirent se prévaloir des dispositions de l'article 569 du Code municipal (RLRQ c. C-27.1) et de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

**En conséquence,**

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** que la Ville de Saint-Césaire consent à déléguer sa compétence concernant la vente des immeubles situés sur son territoire pour défaut de paiement de taxes à la MRC de Rouville;

**Et aussi résolu** d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant ainsi que la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'*Entente concernant l'exercice de la compétence en matière de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire par la MRC de Rouville*.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2019-03-112

##### **Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux – Implantation d'un sentier patrimonial – Suite de la mise en place / Autorisation**

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser la suite de l'implantation d'un sentier patrimonial de la Ville de Saint-Césaire par la mise en place de trois (3) autres panneaux explicatifs au coût de 1 000 \$ plus taxes par panneau, le tout tel que détaillé dans la proposition datée du 21 février 2019 de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2019-03-113

##### **Cahier spécial sur Saint-Césaire dans la Voix de l'Est / Autorisation pour espace publicitaire**

---

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** de réserver un espace d'une ½ page dans la Voix de l'Est au montant de 1 132 \$ plus les taxes, dans le cadre du cahier spécial sur

## Séance ordinaire du 12 mars 2019

Saint-Césaire comportant 2 parutions, soit mardi 16 avril 2019 dans La Voix de l'Est et mercredi 24 avril 2019 dans Le Plus.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-114

#### **Maison de Jeunes des Quatre Lieux - École secondaire Paul-Germain-Ostiguy (PGO) - Demande de soutien pour le Bal de finissants 2019 / Contribution**

---

**Considérant** les objectifs du comité annexe mis sur pied par la Maison de Jeunes des Quatre Lieux en collaboration avec l'école secondaire PGO pour permettre à une finissante de participer à son bal de fin d'année;

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'accorder une contribution de 75 \$ correspondant à l'achat d'un billet pour le bal des finissants de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy (PGO), le tout en référence à la demande datée du 6 mars 2019 du comité annexe de la Maison de Jeunes des Quatre lieux formé en collaboration avec PGO.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-115

#### **Fondation du Centre hospitalier de Granby (CHG) – Activité bénéfique / Contribution**

---

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'autoriser une contribution de 130 \$ correspondant à la somme pour l'achat de deux (2) billets au montant de 65 \$ chacun pour l'activité bénéfique de la Fondation du Centre hospitalier de Granby du 27 mars prochain : dégustation de pâtés chinois, le tout en référence à leur demande reçue le 25 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-116

#### **AGA de l'OBV-Yamaska / Autorisation d'inscription**

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser l'inscription au coût de 35 \$, d'un élu à l'assemblée générale de l'Organisme de Bassin versant-Yamaska (OBV) qui se tiendra le 28 mars 2019 à Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-117

#### **UPA-Montérégie – 7<sup>e</sup> gala des Agristars / Inscription**

---

**Il est proposé par Gilbert Viens**

## Séance ordinaire du 12 mars 2019

**Et résolu** d'autoriser l'inscription au coût de 70 \$, d'un élu au 7<sup>e</sup> gala des Agristars de l'Union des Producteurs agricoles de la Montérégie (UPA-Montérégie) qui se tiendra le 8 avril 2019 à Brossard.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-118

#### Démission au poste de pompier

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que le Conseil municipal accepte la démission de M. Rémi Bouthillier comme pompier à temps partiel pour le service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire, laquelle démission est effective depuis le 16 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-119

#### Équipement pour la décontamination – Acquisition d'un système de chauffage / Autorisation

---

**Considérant** la recommandation du Programme sur les mesures de prévention des risques de maladies professionnelles à l'égard des services de Sécurité incendie à l'effet d'assurer la gestion de la décontamination lors d'incendie de bâtiment;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'acquérir un système de chauffage pour la tente gonflable auprès de Location Lou-Tec de Marieville pour le prix de 1 625 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission n° 3288 datée du 11 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-120

#### Transmission d'un appel d'offres pour publication sur SÉAO pour l'acquisition d'une génératrice au Complexe sportif / Autorisation

---

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser la transmission d'un appel d'offres pour publication sur SÉAO pour l'acquisition d'une génératrice pour le Complexe sportif qui devient le Centre d'hébergement lors du déploiement des mesures d'urgence.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 mars 2019

#### Résolution 2019-03-121

##### **Règlement n° 2019-267 pour la fourniture d'un conteneur à ordures ménagères dédiés aux propriétaires des immeubles situés sur la portion privée du rang du Haut-de-la-Rivière Nord à Saint-Césaire / Adoption**

---

**Considérant** qu'une copie du règlement n° 2019-267 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

**Considérant** que ce règlement a pour objet d'assurer la salubrité des lieux en fournissant un conteneur à ordures ménagères installé en bordure de la voie publique et d'en facturer les coûts afférents à la location aux propriétaires des immeubles du 183 à 201 du rang Haut-de-la-Rivière Nord, lesquels immeubles sont situés sur la portion privée dudit rang;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'adopter le règlement intitulé : «règlement n° 2019-267 pour la fourniture d'un conteneur à ordures ménagères dédiés aux propriétaires des immeubles situés sur la portion privée du rang du Haut-de-la-Rivière Nord à Saint-Césaire ».

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2019-03-122

##### **Poste de journalier classe 1 pour les travaux horticoles des espaces verts municipaux (poste temporaire) / Embauche**

---

**Considérant** la recommandation de M<sup>me</sup> Dominique Arpin, chef d'équipe du service des Travaux publics;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** de procéder à l'embauche de M<sup>me</sup> Nathalie Roy au poste de journalier classe 1 pour les travaux horticoles des espaces verts municipaux. Il s'agit d'un poste saisonnier à temps partiel pour lequel la rémunération est établie selon l'échelle salariale en vigueur des emplois cols bleus. Le nombre d'heures est en fonction du budget alloué.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2019-03-123

##### **Acquisition d'un enregistreur réseau / Autorisation**

---

**Considérant** la recommandation de M<sup>me</sup> Dominique Arpin, chef d'équipe du service des Travaux publics;

**Séance ordinaire du 12 mars 2019**

**En conséquence,**

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition d'un enregistreur réseau et comprenant sa configuration auprès de Logimax de Saint-Césaire pour le prix de 920 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 7 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-03-124**

**IS / 2019-01-036 - Entretien des espaces verts municipaux pour les saisons 2019 et 2020 / Résultats et adjudication**

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a procédé par invitation à soumissionner pour les travaux d'entretien des espaces verts municipaux pour les saisons 2019 et 2020 – IS / 2019-01-036, auprès de (trois) 3 entreprises;

**Considérant** la réception et l'ouverture, le 14 février 2019, d'une soumission conforme au cahier des charges, à savoir :

Soumissionnaire	Prix forfaitaire au mètre <sup>2</sup> Saison 2019 avant taxe	Total Saison 2019 avant taxes	Prix forfaitaire au mètre <sup>2</sup> Saison 2020 avant taxe	Total Saison 2020 avant taxes
Les Pelouses GS Saint-Césaire	0,238 \$	28 832,99 \$	0,238 \$	28 832,99 \$
Martin Roussel Ange-Gardien	S'est retiré			
Richard Dion Saint-Césaire	N'a pas déposé			

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'adjuger le contrat IS / 2019-01-036 pour les travaux d'entretien des espaces verts municipaux pour les saisons 2019 et 2020 au seul et plus bas soumissionnaire conforme : Les Pelouses GS de Saint-Césaire pour le prix de 28 832,99 \$ plus les taxes (prix forfaitaire de 0,238 \$ le mètre carré plus les taxes) pour la saison 2019 et pour le prix de 28 832,99 \$ plus les taxes (prix forfaitaire de 0,238 \$ le mètre carré plus les taxes) pour la saison 2020, tel qu'il appert dans la soumission datée du 13 février 2019 qui fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité



## Séance ordinaire du 12 mars 2019

### Résolution 2019-03-125

#### IS / 2019-01-033 – Rapiéçage mécanisé des rues, rangs et passerelles / Résultats et adjudication

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a procédé par invitation à soumissionner pour les travaux de rapiéçage mécanisé des rues, rangs et passerelles de la Ville auprès de (quatre) 4 entreprises;

**Considérant** la réception et l'ouverture, le 21 février 2019, de 3 soumissions conformes au cahier des charges, à savoir :

Soumissionnaire	Prix forfaitaire réfection tranchées d'aqueduc avant taxes	Prix forfaitaire rapiéçage Nids de poule avant taxes	Prix forfaitaire Rapiéçage passerelles avant taxes	Coût global estimation réfection Tranchées d'aqueduc avant taxes +/- 75 TM	Coût global estimation rapiéçage Nids de poule avant taxes +/- 175 TM	Coût global estimation rapiéçage Passerelles avant taxes +/- 140 TM
Asphalte Bernier Sainte-Cécile-de-Milton	215,00 \$	228,00 \$	228,00 \$	16 125,00 \$	39 900,00 \$	31 920,00 \$
Sintra inc. (Région Montérégie Rive Sud) Saint-Isidore	222,00 \$	283,00 \$	307,00 \$	16 650,00 \$	49 525,00 \$	42 980,00 \$
Eurovia Québec Construction inc. Bromont	527,80 \$	364,50 \$	356,80 \$	39 585,00 \$	63 787,50 \$	49 952,00 \$
Pavage du Haut-Richelieu inc. Saint-Jean-sur-Richelieu	s'est désisté					

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'adjuger le contrat IS / 2019-01-033 rapiéçage mécanisé des rues, rangs et passerelles au plus bas soumissionnaire conforme : Asphalte Bernier de Sainte-Cécile-Milton, pour les prix estimés de 16 125 \$ pour l'excavation des tranchées d'aqueduc, de 39 900 \$ pour le rapiéçage des nids de poules et de 31 920 \$ pour le rapiéçage des passerelles, le tout plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 18 février 2019 qui fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-126

#### IS / 2019-01-035 – Lignage et marquage de rues et rangs / Résultats et adjudication

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a procédé par invitation à soumissionner pour les travaux de lignage et marquage de rues et rangs de la Ville auprès de deux (2) entreprises;

**Considérant** la réception et l'ouverture, le 5 mars 2019, de deux (2) soumissions conformes au cahier des charges, à savoir :

## Séance ordinaire du 12 mars 2019

Soumissionnaire	Description	Quantité	Prix unitaire avant taxes	Coût estimé avant taxes
Lignes Maska Saint-Cécile-de-Milton	Ligne de centre (jaune)	110 000 m	0,184 \$/m	20 420,00 \$
	Ligne de rive (blanche)	110 000 m	0,184 \$/m	20 420,00 \$
	Bordure (jaune)	4 200 m	1,75 \$/m	7 350,00 \$
	Traverse de piétons (jaune)	55 u	95,00 \$/u	5 225,00 \$
	Ligne d'arrêt (blanche)	170 u	22,00 \$/u	3 740,00 \$
	Optionnel Case stationnement (jaune)	60 m	1,00 \$/m	60,00 \$
				<b>56 855,00 \$</b>
Soumissionnaire	Description	Quantité	Prix unitaire avant taxes	Coût estimé avant taxes
Lignco Sigma inc. Granby	Ligne de centre (jaune)	110 000 m	0,34 \$/m	37 400,00 \$
	Ligne de rive (blanche)	110 000 m	0,34 \$/m	37 400,00 \$
	Bordure (jaune)	4 200 m	1,50 \$/m	6 300,00 \$
	Traverse de piétons (jaune)	55 u	10,00 \$/u	550,00 \$
	Ligne d'arrêt (blanche)	170 u	22,00 \$/u	3 740,00 \$
	Optionnel Case stationnement (jaune)	60 m	1,50 \$/m	90,00 \$
				<b>85 480,00 \$</b>

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'adjuger le contrat IS / 2019-01-035 - Lignage et marquage de rues et rangs au plus bas soumissionnaire conforme : Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) de Sainte-Cécile-de-Milton pour le prix de 56 855 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 28 février 2019 qui fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-127

#### AO / 2018-06-207 – Réfection d'un ponceau sur la rue Leclaire – Directive de changement n° 2 révision 1 / Autorisation

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'autoriser la directive de changement n°2 révision 1 pour une somme totale de 850,86 \$ plus les taxes, dans le contrat IS / 2018-06-207 – Réfection d'un ponceau sur la rue Leclaire avec l'entrepreneur adjudicataire, MSA Infrastructure inc., le tout tel qu'il appert des documents datés du 19 février 2019, à savoir :

## Séance ordinaire du 12 mars 2019

- Les sections de conduite existantes avaient été jointes entre elles par du béton armé coulé. Afin de réinstaller les sections, il faut briser ce béton.

**Il est résolu** également que la chef d'équipe du service des Travaux publics, M<sup>me</sup> Dominique Arpin, soit autorisée à signer la directive de changement décrite dans la présente résolution, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-128

#### **AO / 2018-06-207 – Réfection d'un ponceau sur la rue Leclair — Décompte progressif n° 1 / Autorisation**

---

**Considérant** la recommandation de la firme d'ingénieurs Consumaj experts-conseils pour le paiement du décompte progressif n° 1 pour le contrat AO / 2018-06-207 – Réfection d'un ponceau sur la rue Leclair;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 au contrat AO / 2018-06-207 – Réfection d'un ponceau sur la rue Leclair auprès de l'adjudicataire, MSA Infrastructures inc., d'une somme de 19 633,63 \$ plus les taxes, incluant la libération de la retenue de 10% le tout tel qu'il appert dans les documents de recommandation datés du 20 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-129

#### **AO / 2018-02-047A – Stabilisation de talus dans le rang du Haut-de-la-Rivière Sud – Décompte progressif n° 1 / Autorisation**

---

**Considérant** la recommandation de paiement du décompte progressif n° 1 par la firme d'ingénieurs Comeau experts-conseils pour le contrat AO / 2018-02-047A – Stabilisation de talus dans le rang du Haut-de-la-Rivière Sud;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 auprès de l'adjudicataire, Entreprises Michaudville inc., d'une somme de 285 487,96 \$ plus les taxes incluant la retenue contractuelle de 10%, le tout tel qu'il appert de la recommandation datée du 28 février 2019;

**Que** la directrice générale et greffière, M<sup>e</sup> Isabelle François, soit autorisée à signer les documents correspondants au décompte progressif n° 1 pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 mars 2019

#### Résolution 2019-03-130

##### **Transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour des travaux de resurfaçage dans le rang Rosalie / Entérinement**

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'entériner la transmission, le 7 mars 2019, de la publication sur SÉAO, de l'appel d'offres AO / 2019-01-055A pour le resurfaçage du rang Rosalie sur 4,2 km avec enrobé tiède flexible.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2019-03-131

##### **Transmission d'une invitation à soumissionner pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de resurfaçage dans le rang Rosalie / Autorisation**

---

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser la transmission d'un appel d'offres par voie d'invitation écrite IS / 2019-01-055B auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de resurfaçage sur 4,2 km dans le rang Rosalie.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2019-03-132

##### **Avis de motion pour règlement n° 14-01 modifiant le règlement n° 14 sur les dérogations mineures concernant les frais d'étude**

---

Avis de motion est donné par M. Michel Denicourt, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le règlement n° 14-01 modifiant le règlement n° 14 sur les dérogations mineures concernant les frais d'étude.

Ce règlement a pour objet de remplacer le texte du paragraphe g) de l'article 10 dudit règlement n° 14 concernant les frais à acquitter par le demandeur.

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19), une copie du projet de règlement n° 14-01 est déposée et des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public.

#### Résolution 2019-03-133

##### **Projet de règlement n° 14-01 modifiant le règlement n° 14-01 sur les dérogations mineures concernant les frais d'étude / Adoption**

---

**Considérant** qu'une copie du projet de règlement n° 14-01 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et que des copies ont été mises à la disposition du public;

## Séance ordinaire du 12 mars 2019

**Considérant** que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications aux frais d'étude à acquitter par les demandeurs;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'adopter le projet de règlement intitulé : «règlement n° 14-01 modifiant le règlement n° 14 sur les dérogations mineures concernant les frais d'étude»;

**Que** l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement soit fixée au mardi 9 avril 2019 à compter de 19 h 30 à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-134

**Désignation d'un inspecteur en bâtiments et environnement pour l'application des règlements d'urbanisme et de certains règlements municipaux et pour l'émission des permis et certificats (remplacement)**

---

**Considérant** qu'un mandat en urbanisme a été octroyé à la firme Gestim inc. de Saint-Sébastien afin de combler les besoins du service d'Urbanisme suite à la vacance au poste d'inspecteur municipal en bâtiments et environnement de la Ville de Saint-Césaire;

**Considérant** que les ressources mandatées par Gestim inc. doivent être désignées à titre d'inspecteur en bâtiments et environnement pour l'application de la réglementation d'urbanisme et d'inspection;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** de désigner, à titre d'inspecteur en bâtiments et environnement par intérim, M<sup>me</sup> Anne Marie Pariseault de la firme Gestim inc. pour l'application de la réglementation d'urbanisme et de certains règlements municipaux incluant l'émission de permis et certificats pour la Ville de Saint-Césaire et ce, rétroactif au 21 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-135

**PIIA-05-2019 par M<sup>me</sup> Julie Roy et M. Daniel Castonguay, propriétaires, lot n° 4 022 179 situé au 1947, avenue Bienvenue / Demande d'autorisation**

---

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M<sup>me</sup> Julie Roy et M. Daniel Castonguay, les propriétaires, au 1947, avenue Bienvenue, lot n° 4 022 179 du cadastre du Québec, situé dans la zone n° 104 et concernant l'implantation d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolée;

## Séance ordinaire du 12 mars 2019

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ce projet de nouvelle construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolée respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-05-2019 présenté par M<sup>me</sup> Julie Roy et M. Daniel Castonguay, les propriétaires, concernant l'implantation d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolée dans la zone n° 104 au 1947, avenue Bienvenue, lot n° 4 022 179 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-136

**PIIA-06-2019 par M. Christian Laperle, mandataire pour M<sup>me</sup> Lise Beauregard, représentant la succession Nicole Beauregard, lot n° 1 592 412 situé sur l'avenue Saint-Paul / Demande d'autorisation**

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par l'entremise de M. Christian Laperle, mandataire pour M<sup>me</sup> Lise Beauregard, représentant la succession Nicole Beauregard, sur l'avenue Saint-Paul, lot n° 1 592 412 du cadastre du Québec, situé dans la zone n° 210 et concernant l'implantation d'un bâtiment d'habitation trifamiliale isolée;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ce projet de nouvelle construction d'un bâtiment d'habitation trifamiliale isolée respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-06-2019 présenté par l'entremise de M. Christian Laperle, mandataire pour M<sup>me</sup> Lise Beauregard, représentante de la succession Nicole Beauregard, concernant l'implantation d'un bâtiment d'habitation trifamiliale isolée sur l'avenue Saint-Paul, dans la zone n° 210, sur le lot n° 1 592 412 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

*La conseillère, M<sup>me</sup> Joanie Généreux, déclare un intérêt pour le point n° 37 de l'ordre du jour et elle se retire des délibérations de la Table du Conseil.*

Séance ordinaire du 12 mars 2019

#### Résolution 2019-03-137

##### **Cession pour fins de parc - rue Larose phase 3 / Octroi d'un mandat et autorisation de signature**

---

**Considérant** l'entente relative à des travaux municipaux conclue le 3 octobre 2007 entre la Ville de Saint-Césaire et le promoteur, M. Claude Généreux concernant la rue Larose et prévoyant la cession du lot portant le numéro 4 136 523 au cadastre du Québec pour fins de parc;

**Considérant** que le promoteur, maintenant représenté par les liquidateurs à sa succession, consent à céder un lot supplémentaire, soit le lot contigu portant le numéro 5 376 134 au cadastre du Québec pour fins de parc;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'octroyer un mandat au notaire M<sup>e</sup> Jean-François Denicourt de l'étude Denicourt Gagnon Notaires de Saint-Césaire pour instrumenter à l'acte de la cession pour fins de parc – rue Larose phase 3 à la Ville de Saint-Césaire relativement aux lots portant les numéros 4 136 523 et 5 376 134 au Cadastre du Québec;

**Également résolu** d'acquérir les lots ci-dessus mentionnés pour la somme d'un dollar (1 \$);

**Et résolu** d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire l'acte de cession pour fins de parcs.

Adoptée à l'unanimité

*La conseillère, M<sup>me</sup> Joanie Généreux, réintègre sa place à la Table des délibérations du Conseil.*

#### Résolution 2019-03-138

##### **Poste de coordonnatrice adjointe au Camp de jour 2019 / Embauche**

---

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M. Guy Patenaude;

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'embaucher M<sup>me</sup> Florence Martin pour un poste saisonnier à titre de coordonnatrice adjointe du Camp de jour de la Ville pour l'été 2019. La rémunération associée à ce poste est établie selon la grille salariale du camp de jour Été 2019 actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 mars 2019

#### Résolution 2019-03-139

##### **Offre de services pour l'élaboration et la mise en place d'une politique familiale municipale (PFM) et d'une politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) / Octroi d'un mandat**

---

**Considérant** la volonté de la Ville de procéder à l'élaboration et à la mise en place d'une politique familiale et d'une politique Municipalité amie des Aînés et du plan d'action qui en découle;

**Considérant** l'approbation du ministère de la Famille prévoyant une subvention maximale de 12 000 \$;

**Considérant** que le cheminement de la démarche nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'octroyer un mandat pour l'élaboration et la mise en place d'une politique familiale (PF) et de Municipalité Amie des Aînés (MADA) à M<sup>me</sup> Nancy Martel de Les Autres communications de Saint-Hubert, pour le prix de 15 000 \$, tel qu'il appert de l'offre de services datée du 12 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2019-03-140

##### **Halte en fête du 24 août 2019 – 2<sup>e</sup> partie du spectacle / Autorisation**

---

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M. Guy Patenaude;

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'entériner le contrat avec Les Productions La Petite Pomme inc. de Lacolle, pour la prestation de Martin Levac – Dance into the Light en 2<sup>e</sup> partie du spectacle du 24 août dans le cadre de l'événement Halte en fête 2019, le tout pour le cachet de 10 250 \$ plus les taxes, tel qu'il appert audit contrat.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2019-03-141

##### **Travaux d'ouverture des 2 terrains de balles de l'école PGO / Octroi d'un mandat**

---

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M. Guy Patenaude;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Gilbert Viens**



## Séance ordinaire du 12 mars 2019

**Et résolu** de confier les travaux de réouverture des terrains de balle-molle à la compagnie Multi-Surfaces Giguère inc. de Lanoraie, pour le prix de 4 757,50 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 27 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-142

#### **Offre de Services agronomiques pour les terrains sportifs gazonnés – Saison 2019 / Octroi d'un mandat**

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M. Guy Patenaude;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'accepter la proposition de services agronomiques de Services Phytosynthèse inc. de Saint-Dominique, pour le soutien technique en matière de gestion des surfaces sportives de la Ville de Saint-Césaire pour le prix de 1 875 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de la soumission datée du 1er mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-143

#### **Club de soccer juvénile du Richelieu (CSJR) / Subvention pour les jeunes joueurs de soccer de moins 17 ans inscrits au CSJR pour la saison Été 2019**

**Considérant** que les joueurs de soccer sont gérés par le Club de soccer juvénile du Richelieu (CSJR);

**Considérant** que la Ville désire maintenir une implication financière à l'égard des jeunes joueurs de soccer résidant sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'accorder une subvention pour les joueurs de moins de 17 ans, résidant sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire et inscrits au CSJR en fonction de leur catégorie selon le tableau ci-dessous:

Catégorie	Subvention versée
Micro	10,00 \$
U-8	50,00 \$
U-10	50,00 \$
U-12	50,00 \$
U-14	50,00 \$
U-16	50,00 \$
U-18	00,00 \$
U-21	00,00 \$

## Séance ordinaire du 12 mars 2019

**De plus**, la subvention est versée directement à l'enfant, en argent, auprès du parent titulaire qui aura rempli un formulaire prescrit à cet effet disponible sur le site internet de la Ville ou directement au bureau de l'administration du Complexe. La subvention s'applique uniquement aux résident(e)s du territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire et qui sont âgés de moins de 17 ans. La subvention ne s'applique pas aux joueurs de l'ATTAK. Une preuve d'inscription avec reçu de paiement devra être présentée à la Ville pour l'obtention de la subvention.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-144

#### Tournoi interrégional de hockey du Regroupement de Marieville / Autorisation d'une commandite

---

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser une commandite pour la 18<sup>ième</sup> édition du tournoi interrégional de hockey du Regroupement de Marieville qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 14 avril 2019 au Centre sportif Rouville de Marieville, commandite au montant de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-03-145

#### Transmission d'une invitation à soumissionner pour la fourniture et l'installation de poteaux et de filets protecteurs sur les terrains sportifs / Autorisation

---

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'autoriser la transmission d'une invitation à soumissionner écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour la fourniture et l'installation de poteaux et de filets protecteurs sur les terrains sportifs de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

#### Affaires nouvelles

### Résolution 2019-03-146

#### Projet de vélos communautaires par la Table jeunesse 5-17 ans / Participation

---

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M. Guy Patenaude;

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser la contribution de 400 \$ pour l'année 2019 participer au projet de vélos communautaires par la Table jeunesse 5-17 ans, le tout suivant l'entente à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 mars 2019

**Résolution 2019-03-147**

**Dépôt d'une demande pour le Programme d'aide financière *Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative* / Autorisation**

---

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** d'autoriser la transmission d'une demande au ministère des Forêts, Faune et Parcs du Québec dans le cadre de leur *Programme d'aide financière Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative* dans son volet A concernant le projet d'aménagement d'un quai pour la pêche à la descente de bateaux de l'avenue de l'Union à Saint-Césaire;

**Et également résolu** d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité

**Correspondances**

**Période de questions**

**Levée de la séance.**

---

Guy Benjamin  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

**Certificat de crédits**

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉOLUTIONS SUIVANTES :

2019-03-104, 2019-03-106, 2019-03-108, 2019-03-112, 2019-03-113,  
2019-03-114, 2019-03-115, 2019-03-116, 2019-03-117, 2019-03-119,  
2019-03-122, 2019-03-123, 2019-03-124, 2019-03-125, 2019-03-126,  
2019-03-127, 2019-03-128, 2019-03-129, 2019-03-130, 2019-03-134,  
2019-03-137, 2019-03-138, 2019-03-139, 2019-03-140, 2019-03-141,  
2019-03-142, 2019-03-143, 2019-03-144, 2019-03-146.

---

Micheline Quilès  
Trésorière